

que, selon moi, il suffirait de modifier légèrement le règlement pour supprimer la plupart des difficultés d'ordre administratif et ses conséquences pour les femmes qui quittent leur emploi après le mariage.

J'appuie la recommandation du comité plutôt que l'amendement proposé. Le sous-comité du programme du comité des relations industrielles a bien étudié la question et il a recommandé qu'on étudie de nouveau le règlement visant les femmes mariées, de façon à supprimer la disposition exigeant des cotisations supplémentaires après la première cessation d'emploi qui fait suite au mariage.

A mon avis, cette modification du règlement supprimerait un obstacle qui se présente aux femmes mariées qui veulent devenir admissibles aux prestations. Bien qu'il ne s'agisse que d'un vœu du comité, le ministre et les représentants de la Commission nous ont raisonnablement assuré que le règlement serait modifié de la sorte. Il vaut mieux, sans doute, nous contenter de la possibilité de supprimer le principal inconvénient, plutôt que de chercher à faire adopter une modification qui ne serait pas acceptée, car alors nous ne serions pas plus avancés.

Mme Fairclough: Je regrette que l'honorable représentant de Cap-Breton-Sud soit pessimiste au point de croire qu'une proposition de bonne foi n'a aucune chance d'être adoptée par le comité.

M. Gillis: Pessimiste? Non; je suis pratique, tout simplement.

Mme Fairclough: Je ne suis pas bien sûre qu'il faille dire "pratique". Depuis que je siége ici, j'ai appuyé des propositions de ce genre et je me rappelle que l'honorable représentant de Cap-Breton-Sud a fait de même plus d'une fois.

M. Gillis: Et je continuerai.

Mme Fairclough: Non seulement faudrait-il mettre fin à cette injustice mais rien dans la loi ne devrait permettre d'établir une règle particulière au détriment d'une seule et même catégorie de travailleurs. S'il s'agissait de personnes qui auraient, de temps à autre, tenté d'abuser de la caisse (pour me servir d'un terme qu'ont déjà employé le ministre et ses fonctionnaires) je comprendrais peut-être pourquoi cet article figure dans le projet de loi; mais, comme celui-ci ne tient aucun compte des tentatives que font les hommes pour se procurer des prestations qui, aux vœux de la Commission sont immotivées, je crois devoir demander au comité d'appuyer mon appel en vue de la suppression de cet écart injuste que comporte la loi à l'égard des femmes mariées. C'est, en effet, la seule

[M. Gillis.]

catégorie de travailleurs qu'on traite injustement dans cette mesure, et je crois vraiment qu'il importe de supprimer cette disposition.

(L'amendement est rejeté par 29 voix contre 12.)

M. Knowles: Le ministre peut-il préciser quelle est l'attitude de la Commission au sujet du vœu émis par le comité?

L'hon. M. Gregg: Là encore, il m'est impossible de dire exactement ce que recommandera la Commission, mais elle m'assure qu'elle étudiera le vœu. De plus, elle examinera encore une fois la question dans son ensemble, parce que ni le Gouvernement ni la Commission ne semblent avoir eu la moindre intention de permettre qu'une injustice de traitement figure, soit dans le texte de la loi, soit dans le règlement.

(L'article est adopté.)

Les articles 68 à 122 inclusivement sont adoptés.

M. Knowles: Le ministre peut-il nous dire si des dispositions peuvent être prises pour une nouvelle impression prochaine du bill avec tous les amendements?

L'hon. M. Gregg: Oui, monsieur le président. Mon honorable ami veut-il dire avant la troisième lecture?

M. Knowles: Je l'espère. Après tout, la troisième lecture n'aura pas lieu avant la semaine prochaine.

L'hon. M. Gregg: J'avais plutôt espéré que la troisième lecture aurait lieu aujourd'hui du consentement de la Chambre. De toute façon, j'espère que la réimpression tiendra compte de tous les amendements.

Monsieur le président, pendant que j'ai la parole, je manquerais gravement à tous mes devoirs si je ne relevais pas les paroles très aimables que l'on a eues à mon égard au début de la séance d'aujourd'hui. Je ne saurais assez dire au comité à quel point elles me touchent. A mesure que la discussion progressait aujourd'hui, je me disais que si j'avais de la place dans mes bagages, j'aimerais emporter à Genève une part de la collaboration et de la bonne volonté qui se sont manifestées ici aujourd'hui.

C'est un grand honneur pour moi de représenter le Parlement à l'Organisation internationale du Travail. De toutes les nombreuses conférences auxquelles mes collègues, le ministre des Affaires extérieures et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social ont pris part, l'OIT reste en vérité l'aînée de toutes ces organisations et la seule qui, au cours d'une période de 36 ans, a conservé intacts ses aspirations et ses buts, grâce à l'hospitalité de l'université